

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF1135

présenté par
M. Boulogne, M. Allisio, M. Casterman, M. Dessigny, Mme Diaz, M. Dufosset, M. Fouquart,
M. Golliot, M. Lottiaux, Mme Marais-Beuil, M. Mauvieux, M. Renault, Mme Roy, M. Salmon,
M. Jean-Philippe Tanguy et Mme Galzy

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Aide publique au développement »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	0
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	50 000 000
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0
TOTAUX	0	50 000 000
SOLDE	-50 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mission Aide publique au développement porte les crédits budgétaires dédiés à la politique de développement, de la solidarité internationale et d’action humanitaire de la France. Le montant des

crédits engagés par la mission en PLF 2026 s'élève à 4,43 milliards d'euros en AE et 3,67 milliards d'euros en CP, en nette diminution par rapport à la LFI 2025.

Les économies inscrites dans le PLF 2026 par rapport au dernier exercice budgétaire sur l'APD ne remettent donc pas foncièrement en cause l'orientation budgétaire des récentes années. Nous considérons, au vu de l'état des finances publiques et des efforts demandés au contribuable français, pour aider au redressement des comptes, que les économies ainsi proposées dans le budget ne suffisent pas.

Dans la perspective du rétablissement des comptes publics tricolores, il est plus que nécessaire de réaliser des choix clairs sur la dépense publique. Notre choix est simple : la France n'a plus les moyens de financer l'AFD, gadget technocratique qui redistribue l'argent des Français à une myriade de pays étrangers, dont certains nous sont ouvertement hostiles. Il est temps que cette gabegie d'argent public cesse.

Ainsi, le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 50 000 000 euros pour le programme 365 : « Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement » de la mission : « Aide publique au développement ».